

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 930

présenté par
M. Latombe

ARTICLE 61

I – À l’alinéa 3, après le mot :

« environnementaux »

insérer les mots :

« , ainsi que les enjeux de solidarité de l’environnement économique au sein duquel elle évolue » ;

II – En conséquence, à l’alinéa 10, à la première phrase de l’alinéa 12 et à l’alinéa 20, après le mot :

« environnementaux »

insérer les mots :

« ainsi que les enjeux de solidarité de son environnement économique » ;

III – En conséquence, compléter l’alinéa 18 par les mots :

« ainsi que les enjeux de solidarité de l’environnement économique au sein duquel elles évoluent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé d’inscrire parmi les enjeux sociétaux auxquels peut être sensible la société, des enjeux de solidarité notamment vis-à-vis d’entreprises qui pourraient être confrontées à des difficultés passagères.